

178458 - Le défunt laisse une épouse , trois fils et cinq filles

question

A sa mort , mon père nous a légué 25 millions de rials. Il avait une épouse, trois fils et cinq filles. Comment répartir sa succession?

la réponse favorite

Louanges

à Allah

Quand un homme meurt

et ne laisse qu'une épouse , trois fils et cinq filles, sa succession doit être répartie comme suit:

-

L'épouse hérite le

huitième de la succession en raison de la présence des enfants. C'est à ce

propos que le Très haut dit: **«Mais si vous avez un enfant, à elles alors le**

huitième de ce que vous laissez après exécution du testament que vous auriez fait ou paiement d'une dette»

(Coran,4:12).

-

Le reste de la

succession revient aux enfants mâles et femelles, chacun des premiers recevant

le double de la part de chacune des secondes compte tenu de la parole du Très

haut: **«Mais si vous avez un enfant, à elles alors le huitième de ce que vous**

laissez après exécution du testament que vous auriez fait ou paiement d'une dette» (Coran,4:11).

La succession doit

être divisée en huit parties: l'épouse prend le huitième et le reliquat
est à diviser sur le nombre des enfants.

Ce qui donne le chiffre 88 dont l'épouse recevra 11 et chaque fils 14 et chaque
fille 7.

La part de

l'épouse = la succession x 11 sur 88 = 25000000 x 11 sur 88 = 3125000

La part de chaque

fils est à calculer comme suit:

La succession x 14

sur 88 = 25000000 x 14 = 3977272,7

La part de chaque

fille est à calculer comme suit:

La succession x 7 =

88 = 25000000 x 7 sur 88 = 1988636,3.

Allah le sait

mieux.